

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 — 102 DU 22 MARS 2023
portant approbation des statuts révisés de l'institut
national de la Femme.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ,
- VU la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021
- VU le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- Vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- VU le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- SUF proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent décret, les statuts de l'Institut national de la femme.

Article 2

La gestion comptable et financière de l'Institut national de la Femme est assurée suivant les règles de gestion du droit privé.

Article 3

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-391 du 21 juillet 2021 portant création et approbation des statuts de l'Institut national de la Femme ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

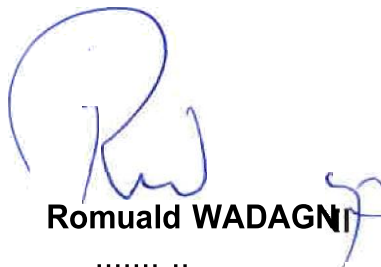
Fait à Cotonou, le 22 mars 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
.....

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MASM 2 ; MEF : 2 ;
AUTRES MINISTERES : 21. SGG : 4 ; JORB : 1.